



Strasbourg, 14 mai 2009
[PC-OC docs/PC-OC (2009) 11F]

PC-OC (2009) 11

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS
(CDPC)

COMITE D'EXPERTS
SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS EUROPEENNES
SUR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE PENAL
PC-OC

Liste des décisions prises lors de la 56^e réunion plénière
12-14 mai 2009

Le PC-OC:

1. 50^e anniversaire de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale

- s'est félicité de ce que la Convention sera, à la date du 16 juin 2009, en vigueur dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe ;
- a procédé, à l'occasion du 50^e anniversaire de la Convention, à un échange de vues sur les moyens de favoriser la ratification et la mise en œuvre du Deuxième Protocole additionnel à cette Convention ;
- a pris note de l'état d'avancement des travaux préparatoires à la signature et la ratification du Deuxième Protocole additionnel dans différents Etats membres ;
- est convenu de la nécessité de maintenir la question de la ratification du Deuxième Protocole additionnel à l'ordre du jour dans toutes les enceintes concernées, y compris lors de la prochaine Conférence des Ministres de la Justice du Conseil de l'Europe (Tromsø, Norvège, 18-19 juin) ;

2. Elaboration de textes normatifs concernant la Convention européenne d'extradition

a) Extradition simplifiée

- a adopté le projet de 3^e Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition (PC-OC (2008) 05 Rev 5) et son projet de Rapport explicatif tel qu'amendé, et décidé de le soumettre au CDPC ;
- a chargé le Secrétariat de transmettre ces textes au Bureau des Traités pour lui demander un avis juridique en vue de la prochaine réunion plénière du CDPC ;
- a chargé le Secrétariat d'envoyer également au Bureau des Traités des amendements que la délégation russe propose d'apporter au projet de Protocole ;

b) Règle de la spécialité

- a examiné un projet d'amendement de l'article 14 de la Convention européenne d'extradition préparé par le Secrétariat et modifié par le PC-OC Mod lors de sa 7^e réunion élargie ;
- a chargé le Secrétariat de modifier ce texte à la lumière des discussions tenues pendant la réunion et de l'envoyer à toutes les délégations avant le 15 juin 2009 ;
- invite toutes les délégations à envoyer au Secrétariat leurs commentaires écrits sur ce nouveau texte avant le 1^{er} septembre 2009 ;
- a chargé le PC-OC Mod d'examiner ce texte révisé lors de sa prochaine réunion, d'y apporter les modifications jugées nécessaires et de le soumettre à la plénière ;

c) Prescription

- a examiné un projet d'amendement de l'article 10 de la Convention européenne d'extradition préparé par le Secrétariat et modifié par le PC-OC Mod lors de sa 7e réunion élargie ;
- a chargé le Secrétariat, à la lumière de cet examen, de rédiger un nouveau texte comportant deux nouvelles options retenues par le PC-OC et de le transmettre à toutes les délégations avant le 15 juin 2009 ;
- a invité toutes les délégations à soumettre par écrit au Secrétariat leurs commentaires sur ce nouveau texte avant le 1^{er} septembre 2009 ;
- a chargé le PC-OC Mod d'examiner la nouvelle proposition à la lumière de ces commentaires écrits, d'y apporter les modifications jugées nécessaires et de la soumettre à la plénière ;

d) Voies et moyens de communication

- a pris note de la proposition révisée présentée à ce sujet par M. Vladimir Zimin (Fédération de Russie) ;
- a chargé le PC-OC Mod de poursuivre l'examen de ce point sur la base de cette proposition ;

e) Indemnisation des personnes

- s'est entendu sur le contenu de son rapport au CDPC quant aux résultats de son exercice d'inventaire concernant l'indemnisation des personnes dans des cas d'extradition, tel que détaillé dans le rapport sommaire de sa 55^e réunion (PC-OC (2008) 29) ;
- a demandé au CDPC de lui préciser les orientations que devront prendre ses actions futures en la matière ;

3. Suivi de la 28^e Conférence des Ministres européens de la Justice (25-26 octobre 2007, Lanzarote):

les relations entre les procédures d'asile et les procédures d'extradition

- a pris note des réponses communiquées par 27 Etats au questionnaire PC-OC (2008) 13 Bil, ainsi que du résumé de ces réponses préparé par le Secrétariat (PC-OC (2009) 04 rev) ;
- a pris note des documents soumis par le HCR sur cette question, ainsi que des informations données oralement par les représentants du HCR ;
- a pris note des informations fournies par le Secrétariat du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) concernant les Lignes directrices sur la protection des droits de l'homme dans le contexte des procédures d'asile accélérées ;
- a pris note de ce que, si la majorité des Etats membres n'a pas fait état de graves difficultés concernant les relations entre procédures d'asile et procédures d'extradition, elles n'en constituent pas moins une source de préoccupation importante pour certains d'entre eux ;
- a constaté qu'une majorité de délégations ne croit pas qu'il soit nécessaire, à ce stade, d'aller plus loin sur cette question ;
- a considéré que le questionnaire permet néanmoins au PC-OC d'identifier un certain nombre de problèmes qu'il pourrait s'avérer utile de traiter dans le cadre du mandat général du PC-OC, notamment lors de l'examen des difficultés pratiques et des cas concrets que ses membres portent à son attention ;
- a décidé de communiquer les résultats de cet exercice au CDPC ;

4. Entraide judiciaire dans les affaires liées à l'informatique

- a pris note des réponses au questionnaire PC-OC (2008) 08 Rev, du résumé des réponses préparé par le Secrétariat (PC-OC (2009) 05), ainsi que des informations données oralement par le Secrétariat sur la dernière réunion du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) (12-13 mars 2009) ;

5. Projet de Convention sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique

- a pris note du projet de Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique, et en particulier de son article 19 sur la coopération internationale ;
- a considéré, entre autres, que la saisie et la confiscation peuvent être mentionnées explicitement à l'article 19, paragraphe 4 ;
- a invité les délégations qui souhaitent formuler des commentaires sur l'article 19 du projet de Convention, à fournir des commentaires écrits au Secrétariat avant le 31 mai 2009 ;

6. Problèmes pratiques et cas concrets concernant l'application des conventions

- a pris note des informations communiquées par la délégation belge quant aux difficultés rencontrées dans les affaires d'extradition avec l'Afrique du Sud, ainsi que d'un exemple de coopération positive avec le Togo ;
- a pris note d'une difficulté portée à son attention par la Finlande concernant la mise en œuvre de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale ;
- a pris note de l'information fournie par la délégation russe sur les développements visant à élargir les possibilités juridiques nationales pour la coopération sous cette Convention et a invité la délégation russe à tenir le PC-OC informé sur les futurs développements dans ce domaine lors de sa prochaine réunion ;
- a procédé à un échange de vues sur l'information demandé par Andorre sur l'utilisation pratique du Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées par ses Etats parties ;

7. Coopération entre le Conseil de l'Europe et l'UE en matière de droit pénal

- a accueilli avec satisfaction les Conclusions du Conseil de l'Union européenne concernant le soutien aux travaux législatifs menés par le Conseil de l'Europe dans le domaine de la justice pénale, adoptées lors de la 2927^e réunion du Conseil « Justice et Affaires intérieures » (26-27 février 2009) ;
- a pris note de la proposition de projet concernant l'élaboration de mesures pratiques afin de faciliter la coopération judiciaire en matière pénale, qui sera en partie financé par l'UE ;
- a exprimé son soutien à cette proposition ;
- a pris note des informations données par Mme Anna Lipska, représentante du Secrétariat général du Conseil de l'UE, au sujet des nouveaux instruments qui ont été adoptés ou sont en cours de négociation au sein de l'UE en matière de droit pénal ;

8. Méthodes de travail du PC-OC et du PC-OC Mod

- s'est entendu, au vu de la multiplication et de la complexité croissante des questions qu'ont à traiter le PC-OC et le PC-OC Mod, et compte tenu des contraintes de temps de plus en plus fortes, sur les moyens de mieux affirmer le but du PC-OC Mod en tant que groupe de rédaction ;

9. Dates des prochaines réunions

- a arrêté les dates ci-après des prochaines réunions du PC-OC :
 - o 8^e réunion élargie du Groupe restreint d'experts: 30 septembre - 2 octobre 2009 ;
 - o 57^e réunion du PC-OC: 17-19 novembre 2009.